

# Procès Verbal

## Conseil municipal du 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Pont-de-Beauvoisin (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel SERRANO, Maire.

**Date de la convocation** : 5 mars 2020

**Présents** : Michel SERRANO, Eric PHILIPPE, Michel GALLICE, Jean Pierre PILEY, Catherine ANGELIN, Gisèle CHEVRON, Jean-Yves MICOUD, Marie-Christine BOISSON, Christian BUTET, Virginie GUILLET, Jeff MILLON, François MARTINON, Jean Claude TREMBLEAU, Danièle BISILLON, Christian MALJOURNAL.

**Absents** : Audrey GARDAZ (pouvoir à Eric PHILIPPE), Nathalie PAPET, Serge FLANDRIN-VARGNOT (pouvoir à Gisèle CHEVRON), Stéphanie LAUSENAZ-PIRE (pouvoir à Jean Pierre PILEY), Eric DURAZ (pouvoir à Michel GALLICE), Olivia LONARDONI (pouvoir à Catherine ANGELIN), Dominique CHAIX-TEPPAZ (pouvoir à Danièle BISILLON), Karine LENNE.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Jean Pierre PILEY est désigné secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 février 2020

Madame BISSILON souhaite connaître le montant évalué par le Domaine concernant le terrain vendu aux Vals du Dauphiné en vue de la construction de la médiathèque.

Michel GALLICE répond que le bien a été estimé à 150 000 € HT.

Votes : Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1-délibération 8/20 : Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire indique que Madame la Trésorière municipale lui a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Il invite le Conseil Municipal à approuver le compte de gestion qui est en concordance avec le compte administratif de la commune.

Votes : POUR : 17 ; ABSTENTION : 4 (François MARTINON, Jean Claude TREMBLEAU, Danièle BISILLON + pouvoir de Dominique CHAIX-TEPPAZ)

### **2-délibération 9/20 : Approbation du compte administratif 2019**

Eric PHILIPPE, élu Président de séance, à l'aide d'un diaporama, présente les réalisations de l'exercice 2019, en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser pour le budget principal.

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal dont les résultats sont les suivants:

<b>Budget principal</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses :</b>		
- déficits reportés (001/002):	337 745.83	-
- dépenses de l'exercice :	969 343.98	2 182 712.65
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 307 089.81</b>	<b>2 182 712.65</b>
<b>Recettes :</b>		
- excédent reporté (001/002) :	0	308 269.84
- résultats affectés (1068) :	699 425.46	-
- recettes de l'exercice :	644 051.56	2 848 409.36
<b>Total recettes :</b>	<b>1 343 477.02</b>	<b>3 156 679.20</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>36 387.21</b>	<b>973 966.55</b>

Restes à réaliser :

<b>Budget principal</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b><u>Restes à réaliser</u></b>		
- dépenses :	841 052.75	-
- recettes :	500 000.00	-
<b><u>Résultats disponibles</u></b>	<b>-</b> <b>304 665.54</b>	<b>973 966.55</b>

Le CA était joint en annexe.

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2019.

Monsieur le Maire quitte la salle et Eric PHILIPPE soumet le compte administratif au vote.

Votes : POUR : 16 ; ABSTENTIONS : 4 ( François MARTINON ; Jean Claude TREMBLEAU ; Danièle BISILLON + pouvoir de Dominique CHAIX-TEPPAZ )

### 3 –délibération 10/20 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte administratif 2019 et propose de les affecter au budget primitif 2020 comme suit :

#### ***Fonctionnement :***

- résultat de clôture 2019	+ 973 966.55
----------------------------	--------------

#### ***Investissement :***

- résultat de clôture 2019	+ 36 387.21
-restes à réaliser 2019	
- dépenses :	- 841 052.75
- recettes :	500 000.00
<b>solde à financer :</b>	<b>- 669 301.01</b>

**CONSIDERANT** que la section d'investissement présente un solde positif, augmenté par les restes à réaliser,

**Il est proposé** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2019 :

- En recette d'investissement, compte 1068 : réserves – excédents de fonctionnement capitalisés : **304 665.54 €**
- En recette de fonctionnement, compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : **669 301.01 €**

Votes : POUR : 17 ; ABSTENTION : 4 ( François MARTINON, Jean Claude TREMBLEAU, Danièle BISILLON + pouvoir de Dominique CHAIX-TEPPAZ )

### 4 - délibération 11/20 : Budget primitif 2020

Eric PHILIPPE , à l'aide d'un diaporama, présente le projet de budget primitif pour l'année 2020 dont les sections s'équilibrent comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	2 985 000	2 985 000
INVESTISSEMENT	2 311 000	2 311 000
<b>TOTAL BUDGE</b>	<b>5 296 000</b>	<b>5 296 000</b>

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2019 et des restes à réaliser : ceux-ci sont confirmés par le comptable de la collectivité :

	Résultats de clôture 2019	Restes à réaliser (soldes) 2019	Résultats Disponibles
Investissement	36 387.21	-341 052.75	-304 665.54
fonctionnement	973 966.55	0	973 966.55
total	1 010 353.76	-341 052.75	<b>669 301.01</b>

La section de fonctionnement est votée par chapitre. La section d'investissement est votée par chapitre et opérations précisées dans le document budgétaire (Le document était joint en annexe).

**VU** le débat d'orientation budgétaire en date du 26 février 2020,  
Il est proposé d'approuver le projet de Budget Primitif 2020 présenté.

Débats :

Danièle BISILLON demande des précisions sur le chapitre 012 (différences entre le BP et le CA) et le contenu des dépenses du compte 6283.

Eric PHILIPPE répond que le BP est une prévision annuelle qui comprend notamment des hausses comme le GVT, alors que le compte administratif retrace les réalisations. On ne dispose pas de tous les éléments de l'année lors de la saisie du budget et le chapitre 012 est donc « prévoyant », par exemple pour des remplacements d'agents en maladie que l'on ne connaît pas à l'avance.

Le compte 6283 regroupe désormais les crédits pour l'entretien des locaux qui auparavant étaient affectés au compte 615228. Ce dernier est cependant maintenu à son niveau précédent car il inclut cette année les réparations exceptionnelles du gymnase Sentinelle (ancien sinistre).

Votes : POUR : 17 ; ABSTENTION : 4 (François MARTINON, Jean Claude TREMBLEAU, Danièle BISILLON + pouvoir de Dominique CHAIX-TEPPAZ)

## **5 - délibération 12/20 : Vote des taux d'imposition pour 2020**

Par délibération n°22/19 du 12 avril 2019, le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition de l'année 2019 comme suit :

- taxe d'habitation : **7,56 %**
- taxe foncière (bâti) : **15,98 %**
- taxe foncière (non bâti) : **46,68 %**

Il est proposé de reconduire les taux d'imposition de l'année 2019 en 2020.  
soit :

- taxe d'habitation : **7,56 %**
- taxe foncière (bâti) : **15,98 %**
- taxe foncière (non bâti) : **46,68 %**

Votes : adopté à l'unanimité des membres présents

## **6 – délibération 13/20 : Acquisition d'une parcelle de terrain place du Professeur Trillat**

Dans le cadre de la requalification du centre ville de Pont de Beauvoisin, la commune constitue des réserves foncières afin d'aménager les espaces publics.

Aussi il est envisagé d'acquérir la parcelle de terrain, d'une superficie de 785 m<sup>2</sup>, situé place du Professeur Trillat à Pont de Beauvoisin et figurant au cadastre sous les références suivantes : AE 620 après division parcellaire.

Mesdames GILARDINO Marie Louise et GILARDINO Marie Josèphe ont accepté de consentir la vente au prix de 45 000 €.

Le prix d'acquisition étant inférieur à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

Il est proposé :

- **d'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle AE 620 au prix de 45 000 € à Mesdames GILARDINO Marie Louise et GILARDINO Marie Josèphe

- **d'AUTORISER** le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Votes : adopté à l'unanimité des membres présents

## **7-Questions diverses : néant**

En cette fin de mandat, Monsieur le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale, y compris les membres de l'opposition. Certains membres ont quitté l'équipe pour des raisons personnelles de parcours de vie. Néanmoins le travail, les réalisations furent menés à leur terme, au profit des Pontois.

Monsieur le Maire remercie aussi l'ensemble du personnel communal et la Directrice Générale des Services pour leur accompagnement et présence au quotidien.

Le mandat fut parfois difficile compte tenu d'évènements contextuels ou extérieurs ( fusion des intercommunalités, incendie et devenir de la manufacture, affaire Maëlys, etc...) mais les affaires ont toutes été traitées avec sincérité, persévérance et toujours la même volonté de défendre l'intérêt public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 19h15.